Image not found or type unknown

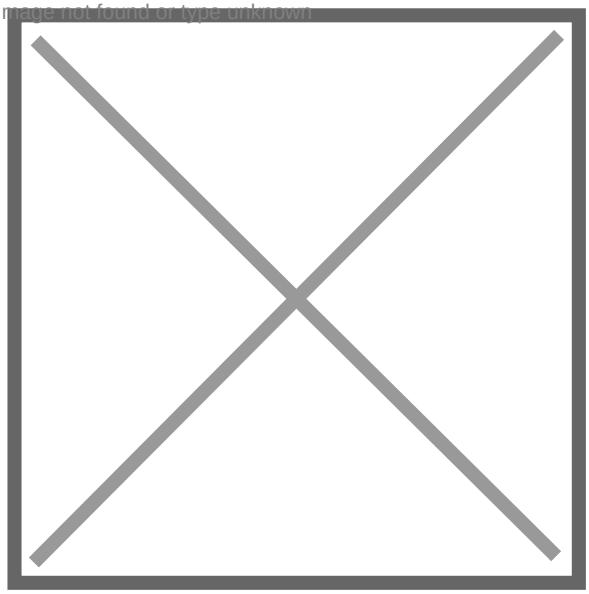

Charges locatives reçues au bout de 4 années

Par **martial735**, le **28/11/2013** à **21:36**

Bonsoir,
après 4 ans de location - ma propriétaire m'envoie le total des charges.

sur le loyer - j'avançais 80 euros chaque mois

aujourd'hui elle me demande encore 312 euros - calculer sur les 4 ans

le bail stipule qu'elle devait me donner un décompte le moi d'août de chaque année ...

est-ce l'égal ?

cordiaux messages,

mr

Par **cocotte1003**, le **29/11/2013** à **06:03**

Bonjour, oui le bailleur a cinq ans pour revenir sur les charges, cordialement

Par **martial735**, le **29/11/2013** à **07:25**

merci pour votre réponse

vu qu'elle ne me demandait rien chaque mois et que au mois d'août de chaque année je n'avais pas de calcul, je pensais que ma provisions de charges lui suffisait ...

Par **Lag0**, le **29/11/2013** à **08:39**

Bonjour,
Vous pouviez, chaque année, exiger la régularisation des charges faute de quoi, vous pouviez exiger le remboursement de l'intégralité des provisions.
Le bailleur a été négligeant, mais vous l'avez été aussi...
Les dettes de charges locatives se prescrivant sur 5 ans, le bailleur est encore dans les temps pour faire cette régularisation.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés